

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°16 - mars 2018

La chasse aux idées reçues !

Le président de la République explique régulièrement qu'il fait ce qu'il a promis en campagne électorale. Ce n'est pas faux et ça nous change de certains prédécesseurs ; quoique, la promesse d'augmenter les fonctionnaires avec son jeu de passe-passe sur la CSG était un mensonge ! Malheureusement dans ces promesses, il y avait aussi des points nuisibles qu'il n'oublie pas de mettre en œuvre et nous constatons que toutes les alertes lancées par les syndicats des fonctions publiques ne changent pas la marche inexorable de la machine à casser du fonctionnaire !

Il en est ainsi du statut des fonctionnaires en février et à présent celui des cheminots, dont on se demande ce qu'il vient faire dans le déficit abyssal d'une entreprise nationale mal gérée depuis des décennies : 50 milliards d'euros ! Qui avait entendu parler de ce gouffre avant le mois dernier ?

Il paraît que 69% d'entre nous veulent la fin du statut : ils y connaissent quoi réellement ces sondés ? D'ailleurs, Olivier Besancenot a, récemment, bien résumé la situation : « On est tous les cheminots de quelqu'un d'autre à ce jeu-là », a argumenté l'ancien candidat à la présidentielle. « Si en tant que travailleur, salarié, chômeur ou retraité, tu commences à penser qu'un autre travailleur, simplement parce qu'il a un acquis social que tu n'as pas, tu penses que c'est un privilégié, alors n'oublie jamais qu'en retour, tu vas avoir le même discours qui va te concerner dans pas longtemps. »



Journée de grève et de manifestation le jeudi 22 mars 2018 !



Avec CAP 2022, qui a une nouvelle fois pour objectif essentiel de réduire les effectifs de la fonction publique, c'est également notre statut qui est attaqué. De manière vicieuse avec le recours à davantage de contractuels, l'exécutif assume que le contrat ne devra plus être une dérogation au statut, mais bien une alternative pour les employeurs publics.

Ainsi, comme précédemment à la poste ou orange, la voie est ouverte pour que le recrutement normal devienne à terme le CDI et non plus le cadre du statut fonction publique. C'est l'avenir de cette dernière qui est en jeu ; c'est ce qu'a compris l'UNSA Douanes qui s'inscrit dans l'action du 22 mars, à laquelle nous vous convions à participer d'une manière ou d'une autre avec les autres syndicats.

En outre, le plan de départs volontaires qui a surtout occupé les médias - comme par hasard - n'est pas la réforme la plus préoccupante, dans la mesure où elle n'est pas contraignante mais soumise au volontariat. De plus, et contrairement à ce qui a été annoncé, ce n'est pas une nouveauté puisqu'il y a quelques années déjà, des fonctionnaires des douanes ont quitté volontairement la Fonction publique avec une indemnité (imposable!) correspondant à 24 mois de salaire. **Ne nous trompons pas de combat : cheminots, douaniers, salariés du public, le 22 mars prochain, préservons notre modèle social qui offre un service public indépendant, égalitaire et accessible à tous !**

Comité Technique des Services Déconcentrés des Hauts-de-France

Compte-rendu de la séance du 27 février 2018 à Lille

Halte aux suppressions d'emplois !



Ce mardi 27 février 2018, s'est tenu au siège de la Direction Interrégionale des Hauts-de-France un CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés) faisant suite au premier comité de l'année, convoqué le 5 février 2018 (Cf Drache n°15), et cela en raison du vote négatif des représentants du personnel concernant la fermeture des régies d'avance de Dunkerque et Amiens.

La suppression des régies d'avance de Dunkerque et Amiens

Il s'agit de centraliser les tâches des régies d'avance sur une seule, celle de Lille en l'occurrence, qui deviendrait la régie d'avance des Hauts-de-France.

Le Directeur Interrégional (DI) se défend d'opérer une inter-régionalisation de cette fonction, car pour lui ça ne constitue qu'une tâche résiduelle et non une spécialisation métier. Il estime que cette centralisation est permise par le développement d'applications tel que *Chorus DT*.

Le chef de la FRHL (Fonction Ressources Humaines Locales) vient illustrer les propos du DI, prenant l'exemple d'Amiens avec 9 bordereaux pour 2017 et un usage plus fréquent des cartes d'achat relatives aux dépenses. L'avantage aussi pour eux est de débarrasser les agents de leur responsabilité comptable. Certes ces derniers, bénéficieront de la garantie de rémunération, mais éviteront-ils son mécanisme d'écêtement ? Rien ne peut le garantir !

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des OS (Organisations Syndicales) réitèrent leur vote d'opposition à toutes formes de centralisation.

À cette occasion, tout le monde s'accorde pour pointer du doigt **les inconvénients de Chorus DT** : lourdeur, ergonomie insatisfaisante, double validation, etc. Le président indique qu'il a fait remonter ces critiques, au combien justifiées, à la suite d'un audit concernant l'utilisation de cette application. Nous en profitons également pour saluer le travail et la compétence des agents de la DI qui gravitent autour de Chorus DT.

Le bureau d'Amiens : les choses vont finir par décanter ?

L'UNSA Douanes s'est encore faite le porte-parole des agents du bureau d'Amiens et de leur attente en interrogeant le DI au sujet de leur déménagement.

Le bail a été finalisé en reprenant les travaux et les exigences du futur (?) propriétaire. France Domaine l'a transmis à ce dernier pour signature. Or depuis deux mois, le propriétaire ne l'a toujours pas signé. En effet, il est en discussion avec le second locataire (occupant du RDC), discussion portant sur une renégociation du loyer, du fait de l'enclave d'environ 20 m² laissée au profit de la Douane au rez-de-chaussée pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Pour se sortir de cette situation inconfortable, le président a demandé à France Domaine d'accorder au propriétaire jusqu'au 15 mars pour signer le bail. Passé ce délai, le projet sera abandonné, puisqu'il lui faut en informer les agents et les entreprises de travaux. Le DI souhaiterait contacter directement le propriétaire afin de comprendre, car d'après lui, soit il ne veut pas louer, soit il a une lecture comptable erronée, vu les efforts financiers consentis par l'administration à son égard.



Pour la première fois, le président évoque un nouveau plan qu'il appelle plutôt « C », le « A » étant le Port d'Aval, qu'on aurait presque oublié tellement il était inapproprié. Le plan B risquant de ne pas aboutir, la solution C serait de se rabattre sur la cantine située sur la ZI de Poulainville, qui avait été visitée au départ, mais qui n'avait pas été retenue en raison de l'importance des travaux (ce qui, avec l'envolée des coûts engendrés par la future brigade, ne semble plus gêner !). De plus, il semblerait qu'entre-temps, des locaux supplémentaires auraient été libérés. Affaire à suivre...

La fermeture d'Abbeville revient sur le tapis...

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DU RÉEL



Nous ne serions pas confrontés à tous ces problèmes de structures autour d'Amiens, si la BSI d'Abbeville avait été maintenue ; surtout qu'elle avait de quoi être préservée, vu les excellents résultats des agents toujours en place !

Tout au plus, aurait-il fallu trouver une solution pour reloger la BSI d'Amiens, qui est installée dans des locaux mal adaptés depuis plusieurs années, sans que personne ne s'en émeuve.

L'UNSA Douanes rappelle qu'à ce sujet, l'administration applique des décisions qui ont été prises dans un contexte fort différent. A cette époque, il n'y avait pas encore eu de vagues terroristes et nous n'entendons pas non plus parler du Brexit.

Aussi, nous avons exhorté l'administration à la réactivité, afin de revoir ses décisions ; ce qui laissa le DI sans voix, à la surprise générale !

Malheureusement, les directeurs généraux passent, mais la logique perdure : créer de grosses unités en capacité de se projeter. L'inconvénient reste toujours le même : augmentation des temps de

déplacement avec comme corollaire la baisse des temps de contrôle.

Nous avons d'ailleurs interpellé le président sur ce point : l'augmentation des temps de trajet durant les vacances pour « se projeter » diminue de fait le temps alloué au contrôle. Les conséquences peuvent s'en ressentir sur les résultats contentieux. En effet, moins de temps pour contrôler = moins de possibilités de constater une infraction. Il faudrait donc que la hiérarchie en tienne compte avant de se plaindre quant à une baisse des résultats contentieux.

Au final, mesdames et messieurs les décideurs installés dans vos confortables cabinets ministériels, entendez-vous bien : LA FERMETURE DE LA BRIGADE D'ABBEVILLE EST UNE CONNERIE !

La question des aéroports dans l'interrégion : Lesquin et Beauvais

Le DI nous a d'abord fait l'historique du dossier de Lesquin, dont la fermeture est relancée.

La fusion des unités de Baisieux et de Lesquin était une mesure du PSD (Plan Stratégique Douanier), qui prônait une logique de régression des effectifs, notamment dans la surveillance.

Cette fusion n'a d'ailleurs pas été remise en cause par les recrutements liés au terrorisme fin 2015. Mais ce qui freinait ce projet, c'était l'arrêté de 1978 concernant les aéroports internationaux, qui obligeait l'administration à maintenir de façon permanente une brigade dans les aéroports. Sans compter que les responsables de l'aéroport avaient promis l'ouverture de nouvelles lignes avec des pays tiers.

Or, en octobre 2017, paraît un nouvel arrêté dans lequel tous les aéroports internationaux sont traités de la même manière en fonction du franchissement des personnes (contrôlées par la Police Aux Frontières ou la Douane) et des marchandises (fret et bagages accompagnés). L'arrêté ne parle pas de l'organisation des services de l'État (Police, Santé, Douanes) et notamment de la présence permanente et obligatoire de la douane, bien qu'elle soit en charge des contrôles de marchandises. A l'inverse, on n'y aborde pas non plus la notion d'intermittence !

Le DI compare ensuite la situation d'aujourd'hui avec celle d'il y a trois ou quatre ans et constate qu'à Lesquin :

- le trafic international reste insuffisant ;
- le nombre de passagers a légèrement augmenté, passant de 1,6 millions à 1,7 puis 1,9 (dont 80 % de nationaux) ;
- une forte saisonnalité sur les vols intracommunautaires et sur le Maghreb.

→ sa conclusion : une faible sensibilité en termes de LCF (lutte contre la fraude).

Il prône donc une fusion mais sans réduction d'effectifs. Une partie d'entre eux serait transférée sur Baisieux et une autre, en ER (emplois de référence), sur la brigade de Beauvais qui serait recréée. Notons au passage que l'aéroport de Beauvais-Tillé totalise plus de 4 millions de passagers par an avec des vols tiers et communautaires. C'est le plus grand site aéroportuaire occupé par la compagnie low cost *Ryanair*, qui pourrait même y laisser ses avions à demeure.



Pour en revenir à Lesquin, le président propose de maintenir des vacances afin d'assurer les contrôles sur des vols sensibles à Lesquin avec utilisation du PNR (Passenger Name Record) ainsi qu'au niveau du fret express avec prise de service à Baisieux.

Dans ce contexte, le conseil régional qui a combattu dans le passé la fusion Lequin/Baisieux auprès du ministère, doit de nouveau se prononcer : on attend donc sa décision.

Pour le DI, la situation lui offre deux options :

- soit il pérennise la BSE de Lesquin, mais en adaptant l'effectif qui travaillera notamment sur le fret express ;
- soit il procède à la fusion en espérant tout de même garder les locaux situés à Lesquin.



Le Président se défend de jouer l'aéroport de Beauvais contre celui de Lesquin, car chez ce premier ce n'est pas un problème d'effectif à récupérer, mais de disponibilité de locaux supplémentaires. Pour lui, si l'unité n'est pas recréée à Beauvais, il faudra forcément abonder en effectifs Amiens et Nogent pour effectuer plus de vacances sur l'aéroport.

Même si le DI, dans sa grande mansuétude, est prêt à accepter des sureffectifs dans l'interrégion pour accueillir les agents restructurés de Lesquin qui ne souhaiteraient pas aller à Baisieux, la suppression de cette BSE (brigade de surveillance extérieure) ne peut qu'engendrer

un « 2nd Beauvais » avec tous les problèmes que l'on connaît sur ce site depuis la suppression de l'unité en 2005.

Pour l'UNSA Douanes, nous défendons le maintien de la brigade de Lesquin pour les raisons suivantes :

- un service sur place a une meilleure connaissance de l'environnement portuaire ;
- le contexte général ayant changé, il est nécessaire de maintenir une présence douanière sur une frontière sensible ;
- les missions douanières justifient la présence d'une brigade en permanence ;
- en restant à demeure, nous sommes sûrs de garder nos locaux ;
- nous ne voulons pas d'un Beauvais bis ;
- les agents résidents à proximité de ce service ne seront pas les énièmes victimes d'une restructuration.

Des locaux en mal de propreté

Nous avons une nouvelle fois signalé **des manques de propreté dans nos services**, du fait de la réduction des heures de ménage. L'UNSA Douanes indique que le nettoyage s'arrête souvent aux communs et que les bureaux ne sont donc plus nettoyés, hormis les poubelles vidées.

Le Directeur d'Amiens acquiesce. **Nous faisons remarquer que le sujet revient tous les ans lors du groupe de travail DUERP** (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) à Amiens.

Le chef du PLI reconnaît que des services de l'interrégion se plaignent de la propreté. Toutefois, s'il demande des heures supplémentaires de ménage aux sociétés privées qui en ont la charge, cela risque d'entraîner un dépassement de l'enveloppe budgétaire qui y est allouée.

Voilà un exemple des effets pervers de l'externalisation : l'état n'assure plus la fonction et doit donc recourir aux services d'une société privée, mais le coût de ces services dans un contexte d'économie implique que cette tâche soit de moins en moins remplie.

L'adjointe au DI et le chef du PLI promettent néanmoins de refaire le point sur cette question. Espérons qu'ils soient entendus en hauts lieux !

